

Minute Sécurité

CONFIGURATION D'UN GROUPE

Il faut limiter les groupes de cyclistes à 10 maximum, répartis en groupe de quatre maximum en fonction de la circulation, avec comme intervalle une distance suffisante pour qu'un véhicule articulé puisse s'y insérer, soit entre 20 et 25 mètres. (la sécurité du groupe en sera améliorée). Dans un groupe, il est recommandé que deux personnes soient désignées pour assurer le rôle de « Guide utile à la sécurité ». L'un comme « guide file » en tête de groupe, l'autre comme « serre file » à l'arrière. S'il n'y en a qu'un, il se place en queue de groupe.

Selon sa position (en avant ou en queue du groupe) :

- il renseigne, alerte et surveille ce qui se passe dans l'environnement immédiat du groupe, devant et derrière lui,
 - il signale l'arrivée de véhicule à l'arrière et/ou à l'avant du groupe,
 - il alerte à haute voix, en cas de danger potentiel : véhicule voulant doubler, trous, chien, cailloux, caniveaux, rails, en les pointant du doigt,
 - il invite les membres du groupe à respecter les consignes de sécurité et le Code de la route
- Nous sommes à un peu plus de la moitié du printemps et l'été va arriver à grand pas. Belle occasion pour aller découvrir de nouvelles contrées. Le COREG Normandie souhaite faire un rappel sur les signalisations qui peuvent être utilisées fréquemment dans certaines régions ou en ville et un peu moins dans d'autres secteurs.

SORTIE FAMILIALE AVEC ENFANTS

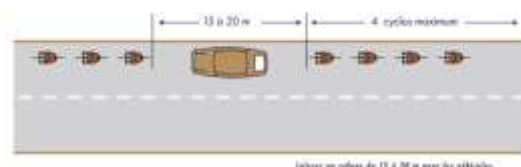
Il convient de placer les enfants entre les parents. Le parent de tête sera " l'exemple à suivre ", le second parent conseillera et corrigera les enfants sur les écarts constatés. Si un seul des parents est présent, l'adulte restera derrière les enfants afin de les conseiller et les guider



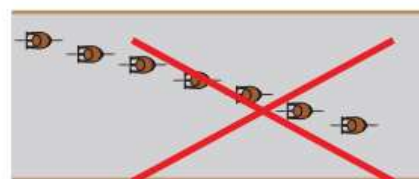
PASSAGE EN FILE SIMPLE

En toute circonstance, pour faciliter le dépassement d'un groupe par les automobiles :

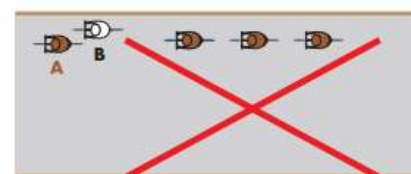
- se mettre en simple file,
 - provoquer une ou des coupures (espaces de sécurité) tous les quatre cyclos, permettant aux automobiles de s'insérer si besoin.
- Rouler en file simple (ou en file indienne) c'est rouler l'un derrière l'autre, en laissant une distance suffisante avec le vélo qui précède pour permettre un arrêt d'urgence en toute sécurité (art. R 412-12).



Ce qu'il ne faut pas faire : rouler en bordure ou en éventail n'est pas rouler en file indienne. Cette configuration n'est pas admise sur une route ouverte à la circulation automobile (réservée aux coureurs sur circuit fermé).

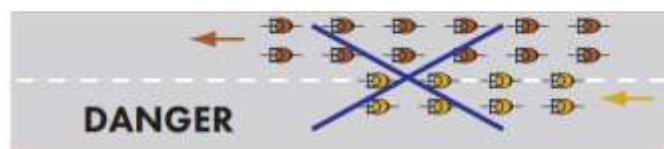
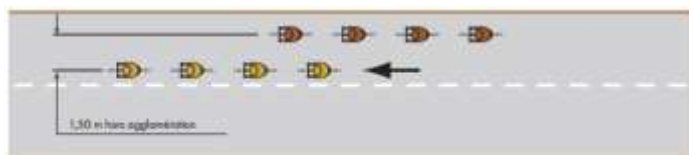


A roule normalement à environ 50 cm du bord droit de la chaussée. **B** s'est engagé vis-à-vis de **A**, et **A** ne le voit pas. Imaginons qu'un automobiliste annonce son approche. **A** resserre aussitôt sur sa droite et lors de sa manœuvre touche la roue avant de **B**. La chute de **B** devient inévitable parce que celui-ci n'a pas respecté la distance de sécurité (voir art. R 412-12).



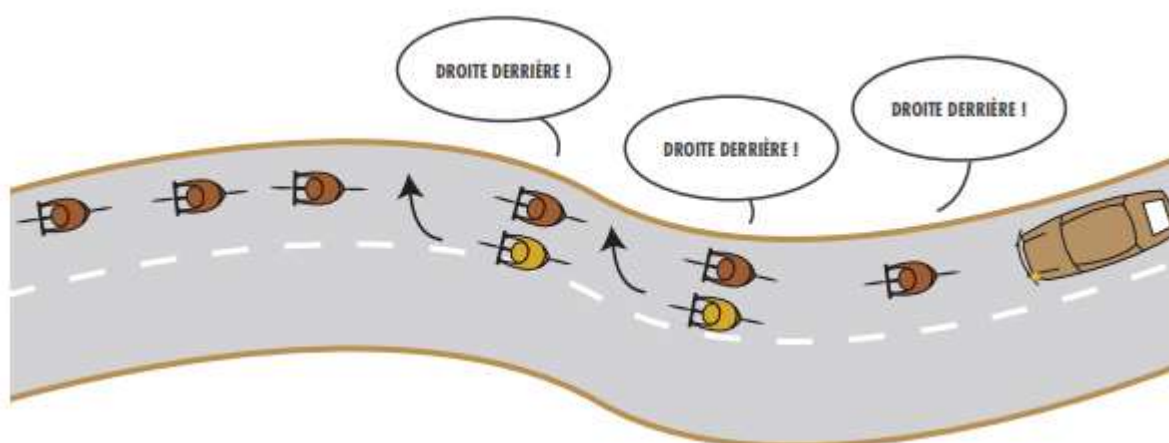
DÉPASSEMENT D'UN GROUPE DE CYCLISTES PAR UN AUTRE GROUPE DE CYCLISTES

- Le groupe qui souhaite doubler prévient le groupe le précédant, de son intention de le doubler.
- Les " doublés " se mettent alors en file simple.
- Après s'être assurés que la route ne présentait aucun danger, les doubleurs peuvent, en file simple, commencer le dépassement en appliquant l'article R414-4 du Code de la route (tout conducteur ne peut dépasser un autre véhicule qu'en respectant une distance de 1,50 m hors agglomération et 1 m en ville).



SUR ROUTE SINUEUSE ET/OU SANS VISIBILITÉ

- Se ranger immédiatement en file simple lorsqu'un véhicule annonce son approche (art. R431-7) ou au signal verbal d'un membre du groupe.
 - Inciter les conducteurs automobiles à ne pas doubler à cet endroit par une extension du bras gauche suivi d'un repliement ; geste à répéter plusieurs fois.
 - En cas de manque de visibilité ou autre motif, un véhicule ne peut pas doubler. Les cyclistes doivent malgré tout se mettre en simple file.
- Dès que la route sera plus visible, l'automobiliste pourra effectuer sa manœuvre plus rapidement et dans de meilleures conditions. Si besoin, le conducteur pourra alors chevaucher la ligne continue afin de doubler les cyclistes.



Extrait du Mémorandum Sécurité de la FFCT, édition 2026 disponible sur le site de la FFvélo dans le dossier documentation de votre espace personnel.

<https://licencie.ffcyclo.org/documentation/parcourir/48-1207-59-1062.html>